

que nous puissions entretenir avec une autre nation, j'estime qu'il est de notre devoir, en qualité de représentants de la population du Canada, d'adopter une attitude qui assurera l'indépendance économique aussi bien que politique du Canada. La résolution dont nous sommes saisis ne favorise pas cet objectif. A mon avis, il ne convient pas d'appuyer ce plan qui tend à céder ces ressources à d'autres. De nouveau, j'exhorte le Gouvernement à déférer la question à un comité permanent approprié ou à un comité spécial. Obtenons les faits. Cherchons aussi à savoir quand le Gouvernement a changé d'attitude et quand la compagnie a modifié son attitude. Jusqu'ici nous n'avons rien qui nous démontre qu'il y a eu changement.

Le Gouvernement devrait aussi nous dire quelles dispositions il entend prendre afin de procéder sans retard à l'aménagement d'un pipe-line entièrement canadien pour transporter le gaz naturel de l'Alberta jusqu'aux marchés de l'Est canadien. Le ministre du Commerce a parlé de l'intérêt que présentent pour nous les marchés américains. Mais me sera-t-il permis de dire que jamais nous n'avons prétendu empêcher l'exportation. Voici ce que nous disons. Mettons fin à cette humiliante situation qui fait dépendre le gouvernement des fantaisies de la Commission de Washington. Que le Gouvernement décide de l'établissement d'une ligne entièrement canadienne, afin d'être en mesure de donner du poids à ses opinions au lieu de se mettre dans une position d'infériorité. Si les États-Unis sont disposés à nous prendre du gaz, que ce gaz soit exporté dans de bonnes conditions, tant du point de vue de la conservation que de celui du contrôle. Agissons donc en Canadiens aujourd'hui, puisque aussi bien il s'agit de nos propres ressources.

On nous dit qu'il s'agit d'une entreprise particulièrement vaste. Mais les Canadiens ont-ils oublié que nous avons déjà aménagé plus d'un pipe-line depuis la guerre? En fait, depuis huit ans seulement on a consacré à l'aménagement de pipe-lines à gaz ou à pétrole, au Canada, 600 millions de dollars, plus 200 autres millions aux pipe-lines américains qui leur sont raccordés. Ces 800 millions viennent uniquement de l'entreprise privée. Qu'est-ce donc qui nous effraie ici?

Je voudrais souligner un point. Il y a une différence entre la vente de l'électricité et celle du gaz. On peut mesurer avec beaucoup d'exactitude l'énergie que peut produire une grande chute. On peut aménager cette chute, établir le lien avec la ligne de transmission et laisser couler l'eau. On ne procède pas de cette façon en ce qui concerne le gaz. C'est un bien épuisable. Afin de maintenir les approvisionnements de gaz, il faut

découvrir de nouveaux champs et forer de nouveaux puits. Il existe des preuves très puissantes pour démontrer qu'il faut l'initiative privée et l'énergie des particuliers pour trouver ces nouvelles sources de gaz. J'espère donc qu'il nous sera possible de réaliser ce projet en ayant recours aux capitaux privés pour financer cette entreprise et découvrir de nouvelles sources, comme on le fait maintenant.

Je signale aussi que nous nous lancerions dans un projet qui suscite de nombreuses difficultés s'il devenait nécessaire de mettre sur pied un réseau exploité par l'État, car plusieurs centres collecteurs devraient obtenir leur gaz de champs appartenant à des particuliers. Il sera à peu près impossible de répartir les intérêts de cette façon. Il semble donc évident qu'il est nécessaire de confier à l'entreprise privée l'exploitation des sources d'approvisionnement et la négociation des contrats relatifs à la distribution.

Avant de terminer, je voudrais formuler quelques propositions à la Chambre et au Gouvernement, dans l'espoir qu'il n'oubliera pas que l'an dernier le premier ministre a déclaré à la Chambre que cette façon de procéder ne lui plaisait pas. D'abord, déférons immédiatement l'ensemble de la question à un comité parlementaire, qui recueillera des faits et formulera des vœux appropriés. Deuxièmement, exigeons la réorganisation de la *Trans-Canada Pipe Lines* en une compagnie entièrement canadienne, qui pourra entreprendre immédiatement les travaux sous la surveillance des autorités canadiennes. Troisièmement, si la *Trans-Canada* ne peut donner suite à son engagement, examinons de nouveau la question et permettons à de nouveaux intérêts de formuler des propositions pour l'aménagement d'un pipe-line entièrement canadien, administré par des Canadiens. Quatrièmement, s'il peut être démontré, et j'en doute, qu'une partie du pipe-line doit être aménagée comme le Gouvernement l'affirme en cette occasion, alors au lieu de construire une partie de pipe-line qui pourrait être délaissée dans certaines circonstances à l'avenir, qu'on aménage tout le pipe-line et cédon-le à bail, afin qu'il soit exploité sous la direction des autorités canadiennes.

En adoptant une de ces méthodes, monsieur le président, l'administration du principal pipe-line pour le transport du gaz au Canada reviendrait aux Canadiens, comme il se doit. Nous avons l'occasion à la Chambre des communes de confier aux Canadiens un plus grand rôle dans l'exploitation de leurs propres ressources. Formulons cette déclaration, non seulement à l'égard du gaz naturel mais de toutes nos abondantes ressources, non pas